ANNONCES IMMOBILIÈRES : UNE MEILLEURE INFORMATION SUR LES PRIX À PARTIR DU 1ER AVRIL 2017

Category: <u>Copropriété</u>
Tag: <u>Tableau d'honneur</u>



Ventes ou locations d'appartements ou de maisons...

À partir du 1er avril 2017, les annonces immobilières de ventes et de locations devront mieux informer les acheteurs potentiels et les locataires intéressés. Un arrêté publié au Journal officiel du 18 janvier 2017 à la suite à la loi Alur impose de nouvelles règles aux professionnels qui mettent en relation acquéreurs ou locataires et vendeurs ou bailleurs de biens immobiliers.

Nous publions in extenso cet article important qui contient en bas le lien vers l'arrêté :

Annonces immobilières : une meilleure information sur les prix à partir du 1er avril 2017

Compte tenu de l'importance de ce sujet, il est à lire attentivement.